

L'ACTIVITÉ DES MISSIONS LOCALES ET PAIO EN 2011

Des contrats de travail plus nombreux pour les jeunes suivis par le réseau

En 2011, 487 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois dans le réseau des missions locales et PAIO, soit une baisse de 5 % sur un an. Le nombre de jeunes de 16 à 25 ans en contact avec le réseau a continué néanmoins d'augmenter pour atteindre 1 365 000, dont 1 147 000 ont été reçus en entretien par un conseiller. L'activité globale s'est élevée à un peu plus de 4 millions d'entretiens individuels assurés.

Dans un contexte de chômage élevé et de poursuite du recul du taux d'emploi des jeunes, l'accès à l'emploi des jeunes reçus en premier accueil dans les missions locales se maintient en 2011 : 27,4 % d'entre eux ont trouvé un emploi en moins de 6 mois, contre 27 % en 2010.

Au total, les jeunes reçus en entretien individuel en 2011 ont signé 637 000 contrats de travail au cours de l'année, soit 11 % de plus qu'en 2010. Cette hausse, comme celle de l'année précédente, est imputable aux contrats en intérim (+18 %) et aux contrats en alternance (+11 %), mais aussi aux CDD de droit commun et aux CDI qui ont augmenté de 12 % et 9 % respectivement.

Le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Il les informe, les conseille et, au besoin, les accompagne afin de faciliter leur accès à l'emploi. Depuis avril 2005, les missions locales mettent notamment en œuvre le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis), dispositif visant à accompagner les jeunes en difficulté d'insertion vers l'emploi durable (encadré 1, [1] et [C1]).

Le nombre de jeunes reçus en 2011 en premier accueil s'est replié, mais les jeunes en contact avec le réseau sont de plus en plus nombreux

En 2011, 487 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois dans une mission locale (ML) ou PAIO contre 515 000 en 2009 et en 2010, soit une baisse de 5 % sur un an (tableau 1). Cette diminution fait suite toutefois à deux années particulièrement élevées. Les jeunes femmes représentent 52 % des jeunes accueillis pour la première fois. La part de jeunes mineurs en premier accueil est de 16 % en 2011 (+1 point).

Au total, près de 1,37 million de jeunes ont été en contact avec le réseau en 2011 (encadré 2), soit un chiffre supérieur de 3 % à celui observé en 2010, et le plus élevé depuis la création des missions locales. Près de 90 % de ces jeunes ont été reçus par un conseiller en entretien (entretien individuel, atelier ou

Tableau 1 • L'accueil des jeunes dans le réseau entre 2005 et 2011

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Jeunes en contact avec le réseau	1 146 000	1 214 000	1 130 000	1 213 000	1 256 000	1 323 000	1 365 000
Dont : jeunes reçus en entretien	958 000	1 018 000	1 005 000	1 021 000	1 098 000	1 137 000	1 147 000
jeunes reçus en entretien individuel.	945 000	1 005 000	995 000	1 011 000	1 088 000	1 110 000	1 134 000
Jeunes accueillis pour la première fois.....	449 000	477 000	452 000	467 000	515 000	515 000	487 000
Dont : femmes (en %)	52	53	54	52	50	51	52
mineurs (en %)	16	17	17	17	15	15	16

Champ : jeunes en contact avec le réseau (entretien individuel, information collective, atelier ou visite...) et jeunes accueillis pour la première fois par le réseau (reçus pour la première fois en entretien individuel par un conseiller) dans l'année ; France entière.

Source : Parcours 3 (extraction février 2013) ; traitement Dares.

information collective), la plupart (1,13 million) en entretien individuel. Au cours de l'année 2011, les conseillers des missions locales ont assuré 4 millions d'entretiens individuels, soit une légère hausse par rapport aux deux années précédentes ([2]).

Dans un contexte où le taux de chômage des 15-24 ans est reparti en légère hausse en 2011 et reste à un niveau élevé (22,1 % au 4^e trimestre 2011, contre 21,9 % au 4^e trimestre 2010, soit 4,9 points de plus qu'au 1^{er} trimestre 2008 [3]), le réseau des missions locales et PAIO a continué à déployer des efforts importants en direction des jeunes particulièrement touchés par la crise économique.

Le suivi des jeunes en premier accueil est aussi intense en 2011 qu'en 2010

Quel que soit leur niveau de qualification, les jeunes accueillis pour la première fois au 1^{er} semestre 2011 ont rencontré aussi souvent leur conseiller référent que ceux accueillis pour la première fois au 1^{er} semestre 2010 comme au 1^{er} semestre 2009. Dans l'ensemble, 35 % des jeunes ont été reçus au moins cinq fois en entretien individuel dans les douze mois qui ont suivi leur premier accueil, soit un point de plus qu'en 2010 (tableau 2). Ce taux varie selon le niveau de diplôme. En 2011, 30 % des jeunes ayant un baccalauréat (niveau IV diplômé) ont rencontré au moins cinq fois leur conseiller, contre 37 % des jeunes sortis du système scolaire sans avoir dépassé la dernière année de BEP-CAP (niveau V

sans diplôme) et 39 % des jeunes les moins qualifiés (sortis avant la 3^e générale, niveau VI).

39 % des jeunes en premier accueil sont peu qualifiés

En 2011, les 487 000 jeunes accueillis pour la première fois dans le réseau sont dans l'ensemble peu qualifiés : 190 000 d'entre eux, soit 39 %, n'ont pas obtenu de CAP-BEP ou sont sortis de l'enseignement général avant la terminale (niveaux de formation VI, V bis ou V sans diplôme). Par rapport à l'année 2010 où 205 000 jeunes peu qualifiés avaient été accueillis pour la première fois, c'est une baisse de 8 %. En revanche, le nombre de jeunes en premier accueil ayant au moins un baccalauréat reste stable à 155 000. Ces jeunes diplômés, poussés vers les missions locales par la crise économique depuis 2009, représentent 32 % des premiers accueils en 2011, contre 30 % des premiers accueils en 2010 et 26 % seulement en 2008.

Comme les années précédentes, les hommes accueillis pour la première fois en 2011 sont plus jeunes et moins qualifiés que les femmes en premier accueil. 19 % des premiers accueils masculins concernent les mineurs, contre 13 % pour les jeunes femmes (tableau 3). 47 % des jeunes hommes sont sortis de l'enseignement général avant la terminale ou sans avoir obtenu de CAP-BEP, contre 33 % des femmes. Seuls 25 % des hommes ont au moins un baccalauréat, contre 38 % des jeunes femmes.

Tableau 2 • Nombre d'entretiens individuels dans l'année suivant le premier accueil, en 2011

En %

Nombre d'entretiens individuels dans les 12 mois	Niveau de formation à la sortie du système scolaire							Ensemble
	Au moins bac+2 (niveaux I, II ou III)	Diplôme du bac (niveau IV diplômé)	Niveau bac, (niveau IV sans diplôme)	Diplôme de CAP ou BEP (niveau V diplômé)	Niveau CAP ou BEP, 1 ^{re} , 2 ^{de} (niveau V sans diplôme)	Sortie avant dernière année CAP-BEP (niveau Vbis)	Sortie avant 3 ^e générale ou 4 ^e non générale (niveau VI)	
1	35	27	24	24	22	22	22	24
2	22	20	19	18	18	16	17	18
3	13	13	13	13	13	13	12	13
4	9	10	9	10	10	10	10	10
5	6	7	8	8	8	8	8	8
6 à 9	11	15	17	17	18	19	18	17
10 ou plus	4	8	10	10	11	12	13	10
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : 22 % des jeunes de niveau I, II ou III reçus en premier accueil ont bénéficié de deux entretiens individuels dans l'année qui a suivi leur premier accueil.

Champ : jeunes accueillis pour la première fois par le réseau des ML/PAIO entre le 1^{er} janvier 2011 et le 30 juin 2011 ; France entière.

Source : Parcours 3 (extraction novembre 2012) ; traitement Dares.

Tableau 3 • Caractéristiques des jeunes en premier accueil en 2011 selon le sexe

En %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Âge au premier accueil			
16 ou 17 ans.....	19	13	16
18 à 21 ans.....	53	56	54
22 à 25 ans.....	29	31	30
Niveau de formation initiale			
Au moins bac+2 (niveau I, II ou III).....	6	9	8
Baccalauréat (niveau IV avec diplôme).....	19	29	24
Niveau baccalauréat sans diplôme (niveau IV sans diplôme).....	8	9	9
CAP-BEP (niveau V avec diplôme).....	20	20	20
Niveau CAP-BEP sans diplôme, sortie de 2 ^{de} ou 1 ^{re} (niveau V sans diplôme).....	17	12	14
Première année CAP-BEP, sortie de 3 ^e (niveau V bis).....	19	14	16
Sortie avant la 3 ^e générale (niveau VI).....	11	7	9
Type d'hébergement			
Chez les parents.....	61	50	55
Chez un autre membre de la famille.....	11	10	10
Logement autonome.....	14	28	22
Chez des amis.....	5	5	5
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en hôtel.....	4	3	3
Sans hébergement, en hébergement nomade.....	1	1	1
Autres.....	4	3	4
Situation familiale			
Célibataire.....	94	84	89
Marié, pacsé, vie maritale.....	6	15	10
Séparé, divorcé, veuf.....	0	1	1
Au moins un enfant à charge.....	4	12	8
Nationalité			
Française.....	94	94	94
Étranger Union européenne.....	1	1	1
Étranger hors Union européenne.....	5	5	5
Zone d'habitation			
Zone urbaine sensible (Zus).....	13	12	13
Zone rurale.....	15	16	15
Hors Zus et zone rurale.....	72	72	72
Mobilité			
Automobile personnelle.....	31	33	32
Motocyclette, mobylette ou scooter.....	10	3	6
Aucun moyen de transport individuel motorisé.....	59	64	62
Permis B.....	38	39	38

Champ : ensemble des jeunes reçus en premier accueil en 2011; France entière.

Source : Parcours 3
(extraction novembre
2012) ; traitement
Dares.

Les jeunes reçus sont en grande majorité dépendants pour le logement et le transport

En lien avec la différence d'âge, les jeunes hommes restent plus souvent dépendants de leur famille : 72 % d'entre eux sont hébergés chez leurs parents ou chez un autre membre de la famille, contre 60 % des jeunes femmes. Seuls 14 % d'entre eux ont un logement autonome contre 28 % des jeunes femmes. Celles-ci sont également plus nombreuses à avoir fondé une famille : 15 % des femmes accueillies pour la première fois en 2011 vivent en couple et 12 % ont au moins un enfant à charge, contre respectivement 6 % et 4 % des hommes. Au total, 40 000 jeunes, dont les trois quarts sont des jeunes femmes, avaient au moins un enfant à charge au moment de leur premier accueil dans le réseau des missions locales et PAIO en 2011.

Les jeunes femmes sont un peu moins mobiles : 64 % d'entre elles n'ont aucun moyen de transport individuel motorisé, contre 59 % des jeunes hommes. Si elles sont un peu plus nombreuses à avoir leur permis de conduire (39 % contre 38 %) ou à posséder une automobile personnelle (33 % contre 31 %), elles utilisent moins souvent de deux-roues : 3 % d'entre elles possèdent une

motocyclette, une mobylette ou un scooter, contre 10 % des jeunes hommes. Dans certains secteurs (boulangerie, bâtiment), certaines zones géographiques (notamment les zones rurales) ou pour certains types d'emploi (nécessitant un travail de nuit, par exemple), l'absence de moyen de transport motorisé individuel peut être un frein à l'embauche. Les missions locales sont alors amenées à intervenir à plusieurs niveaux. Elles mettent en place des solutions d'urgence, comme la création de parcs de location de mobylettes et de vélos, versent des aides financières aux jeunes qui le souhaitent pour passer le permis ou fournissent parfois aux jeunes des cartes d'abonnement de transport.

Les jeunes ont été plus nombreux à signer des contrats de travail en 2011 mais ont suivi moins de formations qu'en 2010

Dans un contexte de poursuite de la reprise progressive de l'emploi au 1^{er} semestre puis d'une nouvelle dégradation au 2^e semestre, les 1 130 000 jeunes reçus en entretien individuel en 2011 ont signé 637 000 contrats de travail dans l'année, contre 576 000 en 2010, soit une hausse de 11 %. Ils ont en revanche suivi moins

Tableau 4 • Contrats de travail signés en 2011 par les jeunes reçus en entretien individuel

Types de contrats de travail signés	Part en 2010 (en %)	Nombre de contrats en 2010	Part en 2011 (en %)	Nombre de contrats en 2011
Emplois « classiques »	80,0	461 000	81,0	516 000
CDD	36,1	208 000	36,6	233 000
Intérim	21,9	126 000	23,4	149 000
CDI	11,8	68 000	11,6	74 000
Contrat saisonnier	9,2	53 000	8,4	54 000
Autres contrats	1,0	6 000	1,0	6 000
Emplois aidés	12,0	69 000	11,0	70 000
CUI CAE	7,5	43 000	7,2	46 000
CUI CIE	1,7	10 000	1,2	7 000
IAE (insertion par l'activité économique)	2,3	13 000	2,2	14 000
Autres contrats aidés	0,5	3 000	0,5	3 000
Alternance	8,0	46 000	8,0	51 000
Contrat d'apprentissage	5,2	30 000	5,2	33 000
Contrat de professionnalisation	2,8	16 000	2,8	18 000
Ensemble	100,0	576 000	100,0	637 000

Lecture : 11 % des contrats de travail signés en 2011 sont des emplois aidés et 8 % sont des emplois en alternance.

Champ : ensemble des contrats signés en 2010 et 2011 par les jeunes reçus en entretien individuel dans le réseau des ML/PAIO ; France entière.

Source : Parcours 3
(extraction novembre
2012) ; traitement
Dares.

de formations : 226 000 en 2011 contre 243 000 en 2010 (-8 %).

Parmi les contrats de travail signés par les jeunes, 516 000 sont des contrats de travail « classiques », hors contrats aidés et contrats en alternance, soit 12 % de plus qu'en 2010. L'embellie observée en 2011 est imputable au dynamisme de l'intérim ([4]) et des embauches en CDD : 149 000 contrats en intérim ont été signés après 126 000 en 2010, soit une hausse de 18,0 %, tandis que le nombre de CDD de droit commun signés par les jeunes suivis s'est élevé de 208 000 en 2010 à 233 000 en 2011 (+12,0 %). Le nombre d'embauches de jeunes en CDI a augmenté un peu moins fortement, de 68 000 à 74 000 (+8,8 %). La part de CDI et CDD de droit commun dans les contrats de travail signés par les jeunes suivis en mission locale en 2011 s'est ainsi maintenue à 48 %, comme en 2010 ; au sein de cet ensemble les CDI restent très minoritaires.

Le nombre de contrats aidés ([5]) signés par les jeunes suivis dans les missions locales est quasiment stable : 70 000 en 2011 contre 69 000 en 2010. Cette stabilité masque une baisse des contrats aidés dans le secteur marchand (CUI-CIE) compensée par une hausse des contrats dans le secteur non marchand (CUI-CAE).

Le nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation signés par les jeunes suivis

en mission locale augmente quant à lui de près de 11 %, en lien avec une hausse générale des entrées dans ces dispositifs en 2011 ([6] et [7]).

L'accès à l'emploi dans les six premiers mois de suivi se maintient

Parmi les 487 000 jeunes en premier accueil en 2011 à travers le réseau, 27,4 % ont accédé à au moins un emploi dans les six premiers mois de suivi, soit 0,4 point de plus qu'en 2010 (tableau 5). La proportion de jeunes accédant à un emploi « classique » (hors contrats aidés et alternance) dans les six mois suivant le premier accueil est stable (20,6 % en 2011 après 20,7 % en 2010). L'accès à la formation dans les six mois suivant le premier accueil a en revanche baissé entre 2010 et 2011, passant de 16,1 % à 15,2 %.

Comme en 2010, 13 000 jeunes accueillis pour la première fois en 2011 ont repris une scolarité dans les six mois suivant leur premier accueil et 23 000 ont connu une période d'immersion en entreprise (encadré 1), qui constitue une première étape vers l'insertion professionnelle.

La proportion de jeunes accédant à un emploi ou à une formation dans les six premiers mois de suivi par les missions locales et les PAIO varie selon les régions. Les taux d'accès à l'emploi les

Tableau 5 • Accès à l'emploi et à la formation dans les six mois suivant le premier accueil en 2010 et 2011

Nombre de jeunes en premier accueil (*)		2010		2011	
		515 000		487 000	
Débouchés dans les six premiers mois	Toute forme d'emploi	139 000	27,0 %	133 000	27,4 %
	Emploi « classique »	107 000	20,7 %	100 000	20,6 %
	Emploi aidé	19 000	3,7 %	20 000	4,0 %
	Emploi en alternance	17 000	3,4 %	18 000	3,8 %
	Formation	83 000	16,1 %	74 000	15,2 %
	Rescolarisation	13 000	2,5 %	13 000	2,7 %
	Immersion en entreprise	23 000	4,4 %	23 000	4,7 %

(*) Les pourcentages ne se cumulent pas. Un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et à une formation dans les six mois suivant son premier accueil, ou à un emploi aidé et un emploi « classique ».

Lecture : 27,4 % des jeunes en premier accueil au cours de 2011 ont accédé dans les six mois à un emploi de toute forme (classique, aidé ou en alternance).

Champ : ensemble des jeunes en premier accueil en 2010 et 2011 ; France entière.

Source : Parcours 3
(extraction février
2013) ; traitement
Dares.

plus élevés sont observés dans le Limousin (40 %) ainsi qu'en Basse-Normandie, Champagne-Ardenne et Auvergne (entre 32 % et 35 %). Ces taux sont en-deçà de la moyenne, entre 22 % et 25 %, en Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord-Pas-de-Calais et sont particulièrement faibles dans les Dom (10 % à 13 %, hors Mayotte) (tableau 6).

Les taux d'accès à une formation hors alternance dans les six mois en 2011 sont, en France métropolitaine, les plus élevés en Lorraine (24 %) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (21 %) et les plus faibles en Poitou-Charentes et Picardie (9 %).

Dans les Dom, la Guyane et surtout Mayotte se distinguent par un recours important à la formation (respectivement 19 % et 28 %).

Ces disparités régionales importantes s'expliquent par des contextes plus ou moins favorables sur le marché du travail, par des différences concernant les profils des jeunes accueillis (niveau d'étude, âge moyen, nationalité...) et par l'hétérogénéité des structures. La taille moyenne des missions locales, leurs moyens financiers, leur organisation et leur offre de services aux jeunes peuvent varier fortement d'une région à l'autre.

Lionel BONNEVIALLE (Dares).

Tableau 6 • Accès à l'emploi et à la formation professionnelle dans les six mois suivant le premier accueil en 2011 et par région

	Nombre de jeunes en premier accueil	Débouchés dans les six premiers mois (en%) (*)				
		Toute forme d'emploi	Emploi « classique »	Emploi aidé	Emploi en alternance	Formation
Alsace	10 106	30,6	23,1	4,8	3,8	14,7
Aquitaine	25 150	31,0	24,1	3,5	4,7	18,4
Auvergne	9 887	32,2	23,0	4,6	6,0	18,0
Basse-Normandie	9 837	34,8	25,8	6,4	4,1	15,8
Bourgogne	12 591	27,5	19,3	5,1	4,1	10,8
Bretagne	22 058	29,8	23,6	3,6	3,6	17,9
Centre	17 817	31,7	24,4	4,1	4,3	13,9
Champagne-Ardenne	11 188	33,8	26,4	5,0	4,0	17,5
Corse	2 000	28,1	20,0	3,7	5,6	17,6
Franche-Comté	6 939	27,9	19,0	5,4	4,4	15,2
Guadeloupe	3 725	10,9	4,5	4,2	2,3	12,5
Guyane	2 168	9,7	5,1	3,2	1,7	18,5
Haute-Normandie	14 300	30,9	23,2	5,6	3,5	10,5
Ile-de-France	81 671	24,8	20,3	2,0	3,1	14,3
La Réunion	10 562	13,3	6,5	1,8	5,2	15,1
Languedoc-Roussillon	25 501	25,9	17,6	5,1	4,2	13,1
Limousin	4 764	40,4	33,3	2,0	6,4	13,2
Lorraine	14 497	29,7	20,9	5,2	4,7	24,4
Martinique	4 851	12,6	9,0	1,8	2,0	9,0
Mayotte	1 798	1,4	1,2	0,4	0,1	28,0
Midi-Pyrénées	17 990	30,0	19,5	7,9	4,1	13,4
Nord-Pas-de-Calais	35 304	22,2	15,2	3,9	3,9	16,6
Pays de la Loire	22 885	28,7	22,3	4,6	2,8	14,5
Picardie	16 088	30,9	22,2	7,2	2,8	9,3
Poitou-Charentes	13 358	31,9	24,4	4,0	4,7	8,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	44 199	24,2	18,6	2,8	3,6	21,4
Rhône-Alpes	46 247	30,5	23,7	4,7	3,3	12,0
France entière	487 481	27,4	20,6	4,0	3,8	15,2

(*) Les pourcentages ne se cumulent pas. Un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et à une formation dans les six mois suivant son premier accueil.

Lecture : en France, 20,6 % des jeunes en premier accueil en 2011 ont accès à un emploi classique dans les six mois suivant leur premier accueil.

Champ : ensemble des jeunes reçus en premier accueil en 2011 ; France entière.

Pour en savoir plus

- [1] Bonneville L. (2012) : « Le contrat d'insertion dans la vie sociale : moins d'emploi pour les jeunes sortants en 2009 et 2010 », *Dares Analyses* n° 008, janvier.
- [2] Bonneville L. (2012) : « L'activité des missions locales et PAIO en 2010 : les premiers accueils se maintiennent à un niveau élevé », *Dares Analyses* n° 007, janvier.
- [3] Minni C., Pommier P. (2012) : « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2011 », *Dares Analyses* n° 090, décembre.
- [4] Finot J. (2012) : « L'interim en 2011 : croissance soutenue », *Dares Analyses* n° 042, juin.
- [5] Bahu M. (2012) : « Les contrats d'aide à l'emploi en 2011 : des entrées en baisse, mais des contrats plus ciblés sur les publics en difficulté », *Dares Analyses* n° 088, novembre.
- [6] Sanchez R. (2012) : « Le contrat de professionnalisation en 2011 : plus d'entrées qu'en 2010 et des contrats plus courts », *Dares Analyses* n° 021, mars.
- [7] Sanchez R. (2012) : « L'apprentissage en 2011 : hausse des entrées, surtout dans les entreprises d'au moins 50 salariés », *Dares Analyses* n° 080, novembre.

Circulaires

- [C1] Circulaire DGEFP n° 2005-09 du 19 mars 2005, relative à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
- [C2] Circulaire DGEFP n° 2011-03 du 19 janvier 2011, relative à la mise en œuvre des mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, dans le cadre du programme 102 de la mission budgétaire Travail et emploi.

LES OUTILS MOBILISÉS PAR LES MISSIONS LOCALES ET PAIO POUR L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES JEUNES EN DIFFICULTÉ

Le réseau des missions locales et PAIO est destiné à aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Au 31 décembre 2011, il dispose de 454 structures réparties sur tout le territoire français dans lesquelles les jeunes sont informés, conseillés et, au besoin, accompagnés afin de faciliter leur accès à l'emploi. Outre le recours aux dispositifs usuels de la politique de l'emploi et de formation (contrats aidés, contrats en alternance, stages de formation notamment des conseils régionaux...), les missions locales peuvent mobiliser différents outils d'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion.

Le contrat d'insertion à la vie sociale (Civis)

Le Civis, créé par l'article 13 de la loi n°2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, a pour objectif principal l'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand). Ce dispositif, confié au réseau des missions locales et PAIO, concerne les jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification ou de niveau bac+2 non validé. Chaque jeune a un conseiller référent unique qu'il rencontre régulièrement. Il existe des modalités spécifiques renforçant l'accompagnement pour les jeunes n'ayant pas atteint la dernière année de CAP ou de BEP (niveau VI et V bis) et, depuis le 15 juin 2006, pour ceux ayant atteint la dernière année de CAP ou de BEP sans obtenir le diplôme (niveau V sans diplôme). Pour les jeunes en accompagnement renforcé, la fréquence des entretiens est hebdomadaire les trois premiers mois, puis mensuelle. La durée du Civis de droit commun est de un an, renouvelable une fois. Celle du Civis renforcé est de un an, renouvelable autant de fois que nécessaire ou jusqu'au 26^e anniversaire.

Des objectifs quantitatifs sont donnés aux structures chaque année dans le cadre des conventions pluriannuelles par objectifs (circulaire DGEFP du 19 janvier 2011 [C2]) :

- en termes de volume d'entrées (200 000 en 2010, par exemple) ;
- en termes d'intensité de suivi (pas de jeunes en Civis sans proposition pendant trois mois) ;
- en termes d'accès à l'emploi en sortie de Civis (50 % d'accès à l'emploi, 40 % d'accès à l'emploi durable) ;
- en termes de durées moyennes passées en Civis.

L'immersion en entreprise

L'immersion en entreprise est un stage en entreprise non rémunéré s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans ou aux adultes chômeurs. Des périodes d'immersion en entreprise sont aussi possibles au cours de contrats aidés du secteur non marchand. L'objectif est de découvrir une entreprise, d'explorer un ou plusieurs métiers, de confirmer un projet professionnel, de repérer ses capacités ou les compétences nécessaires. Le stage, d'une durée de 1 à 3 semaines, s'inscrit dans un parcours de formation qui permettra d'obtenir un diplôme ou dans un parcours d'insertion qui permettra d'accéder à l'emploi.

Le parrainage

Le parrainage permet à des jeunes en insertion de profiter de l'expérience, du savoir-faire et de la disponibilité de bénévoles retraités ou actifs, pour la recherche d'un emploi, d'un contrat en alternance ou d'un stage. En lien avec le conseiller de la mission locale, le parrain apporte son soutien et des conseils pour aider le jeune à mieux connaître les filières et les métiers de l'entreprise et préparer une candidature ou un entretien d'embauche. Expérimentées dès 1993 par quelques missions locales, les actions de parrainage se sont étendues progressivement à tous les territoires avec le soutien du ministère de l'emploi et des conseils régionaux. Aujourd'hui, certains employeurs s'engagent aussi dans le dispositif pour permettre à leurs salariés de parrainer des jeunes pendant leur temps de travail (GDF-Suez, Carrefour, Mediapost,...).

Les partenariats

Pour permettre l'accès à l'entreprise des jeunes peu ou pas qualifiés, en particulier ceux résidant en zone urbaine sensible et bénéficiaires du Civis, les missions locales développent depuis 2006 des partenariats avec de grandes entreprises (groupe Carrefour, SNCF, Veolia Environnement, Marine nationale...). L'objectif est de favoriser le recrutement des jeunes accompagnés par les missions locales en répondant aux besoins de l'entreprise et de mieux informer les jeunes et leurs conseillers sur les métiers et les filières qui recrutent.

Les plateformes de vocation

En partenariat avec Pôle emploi, il s'agit de permettre aux entreprises de recruter dans les métiers en tension, par une méthode de mise en situation, plus favorable aux jeunes en échec scolaire. Pour l'entreprise, l'avantage est d'élargir la recherche de candidats en privilégiant le repérage des habiletés nécessaires au poste de travail proposé. Les candidats étant recrutés sur la réussite à des tests pratiques, la méthode favorise les jeunes non qualifiés et non diplômés.

DÉFINITIONS

Les jeunes sont dits « **en contact** » une année donnée lorsqu'ils ont été en relation, au moins une fois dans l'année, avec une mission locale ou une PAIO, éventuellement par l'intermédiaire d'un tiers, et ce par quelque moyen que ce soit : entretien individuel, atelier, information collective, téléphone, lettre, intermédiation...

Les jeunes sont dits « **reçus en entretien** » lorsqu'ils ont bénéficié durant l'année d'au moins un entretien individuel ou participé à un atelier ou une information collective.

Les jeunes sont dits « **accueillis pour la première fois** » ou « **reçus en premier accueil** » ou simplement « **en premier accueil** » lorsqu'ils ont bénéficié pour la première fois au cours de l'année d'un entretien individuel avec un conseiller du réseau des missions locales et PAIO.

L'APPLICATION PARCOURS 3

Les missions locales et les PAIO disposent de l'application Parcours 3 depuis 2003 pour gérer les dossiers des jeunes accueillis et notamment ceux qui bénéficient du programme Civis. Cette application est utilisée quotidiennement pour la saisie des dossiers des jeunes par l'ensemble des conseillers des missions locales. Elle permet de décrire précisément les caractéristiques individuelles des jeunes, les situations qu'ils occupent sur le marché du travail, les services dont ils bénéficient...

Localement, Parcours 3 est un outil de pilotage pour chaque mission locale. Les remontées mensuelles d'information au niveau régional et au niveau national permettent des études à un niveau plus agrégé. Pour s'assurer de la qualité des données, des contrôles de cohérence et une charte de saisie ont été conçus pour corriger et homogénéiser les comportements de saisie sur l'ensemble du territoire.